

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur du conseil municipal pour la durée du mandat.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé deux avenants relatifs aux travaux d'extension de la salle de sports de raquettes, comme suit :

Lot 7 – Electricité – courants forts et faibles – chauffage électrique - Entreprise ATEBI
- Modification du type d'abonnement et augmentation de la puissance

	MONTANT HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
Marché de base	54 000,00 €	10 800,00 €	64 800,00 €
Montant du présent avenant 1	6 990,23 €	1 398,05 €	8 388,28 €
Nouveau montant du marché	60 990,23 €	12 198,05 €	73 188,28 €

Lot 10 – Peinture – revêtement de sol - Entreprise GERAULT
- Mise en peinture des panneaux bois côté salle existante

	MONTANT HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
Marché de base	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €
Montant du présent avenant 1	1 254,75 €	250,95 €	1 505,70 €
Nouveau montant du marché	16 254,75 €	3 250,95 €	19 505,70 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la création d'une entente avec la ville d'Angers pour l'accueil de véhicules par la fourrière d'Angers, autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, et désigné Mme PAIN, M. METAIS, M. RENAUD, pour siéger au sein de la conférence intercommunale.

- Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport 2013 du centre communal d'action sociale (CCAS).

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'instituer sur le territoire de la commune la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, étant précisé que celle-ci s'appliquera aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue.

- Le Conseil, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes VADOT, TENDRON, GUILMIN, BLOUET, M. KOB), a fixé le loyer de deux logements communaux récemment libérés, à compter du 1^{er} octobre 2014, comme suit :

- 3 allée Henri David : 480 €
- 12 rue Saint Jean Baptiste : 530 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé les tarifs de location de quinze jardins familiaux, d'une surface de 94 m² à 121 m², à proximité du quartier du VAL, soit 1 € du m² par an, ce loyer faisant l'objet d'une indexation annuelle selon l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

.../...

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures de services de téléphonie fixe et d'accès haut débit ADSL avec l'entreprise FUTUR pour les montants suivants :

1^{ère} année : 17 762,40 € TTC
2^{ème} année : 21 097,01 € TTC
3^{ème} année : 21 852,00 € TTC

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la vente au Conseil Général de parcelles communales situées dans l'emprise du projet Mayenne à vélo, moyennant une indemnité totale de 5 748 €. Le Maire a été autorisé à signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de Maître GIRAUD, notaire au Lion d'Angers.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE portant sur la requalification de la place de la République, la contribution de la commune étant sollicitée à hauteur de 60 %, soit 4 300 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a fixé le prix de vente des badges d'accès à la salle de sports de raquettes Simonne Mathieu, à 15 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la convention de coordination avec l'Etat, laquelle précise la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé, s'agissant des modalités d'organisation du comité technique de :

- FIXER le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- MAINTENIR le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- ACCEPTER le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé, d'accorder la garantie d'emprunt de la commune à la SODEMEL, à hauteur de 80% d'un montant de 3 000 000 euros à contracter auprès du Crédit Foncier de France.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour un certain nombre d'opérations de dépannage.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de verser un fonds de concours au profit du SIEMML pour un certain nombre d'opérations de réparation d'appareils accidentés.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 24 septembre 2014.

**Le Maire
Stéphane PIEDNOIR**